Image not found or type unknown

Problème heure travaillées

Par **porto69480**, le **24/02/2016** à **16:30**

Bonjour !

Je m'appel adrien .

Je suis intérimaire avec un contrat a la semaine de 20h

Cependant , mon employeur me paie moin d'heure que prevue car il n'ont pas assez de travail . est-ce legal ? peut il me payer moin d'heure que ce que le contrat mentionne ? merci

Par **P.M.**, le **24/02/2016** à **17:19**

Bonjour,
L'employeur qui est l'entreprise de travail temporaire vous paie les heures de travail communiquées par l'entreprise utilisatrice mais celle-ci devrait vous fournir du travail pour l'horaire prévu...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés